

ANNEXE I  
(*article 4*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE

**CHAPITRE I**

CONSTRUCTION D'UN CENTRE RÉCRÉO-COMMUNAUTAIRE ET  
AUTRES FRAIS CONNEXES

**SECTION I**

DESCRIPTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION

**1.** Les travaux consistent en la construction d'un centre récréo-communautaire dans le district Champigny de l'arrondissement Laurentien, des aménagements extérieurs en vue de son intégration au terrain de soccer adjacent, en l'acquisition du mobilier, de divers équipements, notamment en télécommunication et en informatique ainsi qu'en la réalisation d'ouvrages d'art de même qu'en d'autres travaux divers et imprévus.

**SECTION II**

DESCRIPTION DES SERVICES PROFESSIONNELS ET DU PERSONNEL  
D'APPOINT

**2.** Des services professionnels et l'embauche du personnel d'appoint, en architecture, en ingénierie et en évaluation, sont requis pour des études préparatoires, l'élaboration du concept, la préparation des plans et devis et divers autres services en structure et en génie civil, de même qu'en mécanique et électricité, ainsi que pour réaliser la surveillance des travaux décrits à l'article 1, les études géotechniques et les contrôles qualitatifs.

Des services professionnels reliés à l'acquisition par voie d'expropriation de la parcelle de terrain décrétée à l'article 3 peuvent être également requis, le cas échéant.

**SECTION III**

ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN À DES FINS  
MUNICIPALES

**3.** La construction du centre récréo-communautaire requiert l'acquisition d'une partie du lot numéro 1 694 693 du cadastre du Québec à des fins municipales, soit de gré à gré ou par voie d'expropriation, le cas échéant.

## **SECTION IV**

### **ESTIMATION DU COÛT**

**4.** Le coût des travaux décrits à l'article 1, des services professionnels ainsi que du personnel d'appoint mentionnés à l'article 2 de même que l'acquisition de la parcelle de terrain décrite à l'article 3 s'élève à 5 100 000 \$.

**TOTAL : 5 100 000 \$**

Annexe préparée le 9 octobre 2007 par :

---

Michel Rosa, chargé de projet  
Service de la gestion des immeubles

Annexe vérifiée le 9 octobre 2007 par :

---

Gilles Hamel, directeur  
Division planification  
Service de la gestion des immeubles